

## SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 1887.

---

PRÉSIDENTE DE M. HOUZÉ.

---

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

*Dépouillement du scrutin.* — MM. le D<sup>r</sup> Bonmariage, I. Braconnier, L. Janmart de Brouillant, Soreil et le D<sup>r</sup> F. Thion sont proclamés membres effectifs.

*Nomination d'un membre honoraire.* — Sur la proposition du Bureau, M. Hans Hildebrand, directeur du Musée de Stockholm, est nommé membre honoraire.

*Ouvrages présentés.* — *Excursion de la Société malacologique à Maestricht.* — *Carte géologique des environs de Maestricht.* — *Documents stratigraphiques et paléontologiques pour l'étude monographique de l'étage ypresien*, par M. É. Delvaux, membre effectif.

*La poterie en Belgique à l'âge du Mammouth (quaternaire inférieur)*, par M. J. Fraipont, membre effectif.

*Ueber den Schädel eines jungen Gorilla.* — *Wie kann der Symphysiwinkel des Unterkiefers exact gemessen werden*, par M. Aurel de Török, membre correspondant.

*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1887, 7.

*Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 1887, 7.

*Bulletin de la Société royale de géographie*, 1887, 4.

*Revue d'anthropologie de Paris*, 1887, 5.

*Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, Juli und August 1887.

*Bollettino della reale Accademia medica di Roma*, 1886, 1 à 6.

*Kongl. vitterhets historie och antiquitets Akademiens manadsblad*, 1872 à 1883.

*Antiquarisk tidskrift för Sverige*, 1869 à 1887.

*Teckningar ur Svenska statens historiska Museum*, 3 atlas.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

*Correspondance.* — L'Académie royale de médecine de Rome demande l'échange de ses publications avec le *Bulletin* de la Société. — Renvoi à M. Héger, pour rapport.

La Société paléontologique et archéologique de Charleroi annonce que le 4<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie se tiendra sous sa direction au mois d'août 1888. Elle invite les personnes qui ont l'intention de rédiger des « mémoires » ou rapports sur les questions qui restent à étudier des précédents » Congrès (voir les comptes rendus de 1885, 1886 et 1887) ou sur » d'autres questions également intéressantes pour l'histoire et » l'archéologie de notre pays, » à les lui faire parvenir avant le 1<sup>er</sup> mars 1888 et à en avertir, avant le 1<sup>er</sup> novembre, le secrétaire, M. V. Tahon, à Couillet. — Pris pour notification.

M. Colfs, secrétaire du Sénat, fait des propositions relativement au compte rendu sténographique des séances. — Renvoi au bureau.

M. HÉGER propose de renvoyer à l'examen d'un membre, avec prière de faire rapport, les publications archéologiques qui nous ont été adressées par M. Hans Hildebrand. — Adopté. — M. Bock est désigné pour faire ce rapport.

M. V. JACQUES demande que le rapporteur veuille bien mentionner dans son rapport s'il y a lieu de faire l'échange de ces publications avec le *Bulletin* de la Société.

RAPPORT DE M. CUMONT  
SUR LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION  
DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE,  
TENU A BRUGES DU 22 AU 25 AOUT 1887.

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de me déléguer au Congrès de Bruges; je vous remercie de cette marque de confiance et je viens vous rendre compte de ma mission.

La première section, qui vous intéresse particulièrement, puis-

qu'elle s'occupe de géologie, d'anthropologie et d'ethnographie, avait à son ordre du jour plusieurs questions d'une certaine valeur. On demandait :

1. Quelles sont les découvertes relatives aux âges préhistoriques qui ont été faites en Belgique ou en d'autres pays, depuis le Congrès de Namur ? En déterminer le caractère et l'importance.

2. A-t-on découvert dans les tourbières de la Flandre des meubles ou ustensiles antérieurs à la conquête romaine ? Les décrire et en signaler l'emploi et les caractères, en les rattachant autant que possible aux anciennes races auxquelles ils semblent appartenir.

3. A quelle époque les côtes de la Flandre ont-elles été habitées ? Par quelles races ?

4. Quelles règles faudrait-il suivre pour former, à l'aide de signes conventionnels, une carte préhistorique et protohistorique de la Belgique, avec adjonction d'un catalogue indiquant les objets découverts et les lieux où ils sont conservés ?

5. Quels sont les nouveaux éléments fournis par l'archéologie préhistorique pour fonder sur des bases scientifiques l'ethnographie primitive de la Belgique ?

Toutes ces questions n'ont pas été examinées ; personne n'a même essayé de répondre à la cinquième demande, et les questions 2 et 3 ont été renvoyées à la Société d'Émulation de Bruges, qui se trouve dans la meilleure position pour rechercher les éléments nécessaires pour les résoudre. A ce sujet, voici le vœu qui a été émis : « Attendu qu'on n'a signalé aucune découverte préhistorique dans la Flandre occidentale, la section émet le vœu que la Société d'Émulation attire l'attention de ses membres sur cette lacune. » Je suis persuadé que si la Société d'Émulation veut se donner la peine de faire des investigations, elle trouvera dans la Flandre occidentale des vestiges de l'homme préhistorique, et ce qui me confirme dans cette croyance, c'est que, depuis le Congrès de Bruges, ma sœur, M<sup>me</sup> de Dorlodot, m'a remis une magnifique pointe de flèche en silex trouvée par ses enfants sur la plage de Middelkerke et provenant sans doute des tourbières sous-jacentes à l'argile des Flandres que les flots de la mer corrodent sur une certaine étendue de notre littoral.

Au sujet de la première question, M. le marquis de Nadaillac a parlé d'une très intéressante découverte faite tout récemment en France, dans le département de la Charente.

Des fouilles pratiquées dans une caverne ont mis au jour, associés

à des ossements de rhinocéros, d'hyène et de tigre, divers objets, produits de l'industrie de l'homme, tels qu'aiguilles et poinçons en os, une amulette en bois de renne et plusieurs de ces bâtons faits avec les bois du même animal, percés d'un ou de plusieurs trous à la base, ornés de dessins et que l'on croit avoir été, peut-être, des signes d'autorité, des bâtons de commandement. Sur l'un d'eux sont représentés, au moyen de gravures en creux, deux phoques admirablement exécutés par une main ferme et exercée.

Cette découverte, d'après M. de Nadaillac, est d'autant plus précieuse que jusqu'ici on n'avait accordé à l'homme quaternaire, à l'homme contemporain du mammoth et du rhinocéros, qu'un degré de civilisation bien inférieur à celui auquel il semble avoir droit, car la trouvaille de ce bâton de commandement, si remarquablement et si finement ornementé, nous révèle non seulement des aptitudes artistiques chez les habitants primitifs de la Charente, mais encore toute une organisation sociale.

J'ai fait remarquer qu'il résulte de la communication de M. le marquis de Nadaillac, une forte présomption en faveur de l'existence de l'homme à l'époque tertiaire, puisqu'un état de civilisation aussi avancé n'aurait pu exister dès l'époque quaternaire, sans nécessiter une longue évolution qui a dû commencer tout au moins pendant l'âge pliocène.

M. Van Bastelaer a ensuite exhibé quelques silex qui paraissent taillés, mais qui n'ont subi qu'une action mécanique toute naturelle. M. de Munck a rappelé, à ce propos, que les agents atmosphériques pouvaient faire éclater le silex et donner à certains fragments l'aspect d'instruments taillés intentionnellement.

J'ai ajouté qu'un amateur expérimenté se laisserait cependant difficilement tromper, mais que les chercheurs devaient être particulièrement sur leurs gardes dans les localités où la terre renferme des rognons de silex en place ou apportés par l'eau. Quant aux cailloux quaternaires en silex, il me paraît presque impossible de confondre leurs fragments avec les instruments façonnés par l'homme. Cette observation est surtout vraie en Brabant, où ces instruments sont presque tous faits en roches importées par les habitants à l'époque préhistorique.

La section s'est aussi occupée des diverses publications relatives aux temps préhistoriques éditées en Belgique depuis le dernier Congrès et a prié M. Van den Gheyn d'en dresser la liste bibliographique.

M. l'ingénieur Soreil a signalé à l'attention de ses collègues

l'existence d'un mégalithe à Ferrières (province de Liège) et a fait appel à leur activité afin que le nombre des monuments semblables, restés debout en Belgique, pût être recensé et qu'il fût avisé à leur conservation.

M. Van Bastelaer a dit quelques mots relatifs aux Zeupires ou Menhirs de Gozée, qui ont été l'objet de la sollicitude du Gouvernement.

Dans une discussion à laquelle ont pris part MM. le marquis de Nadaillac, de Munck, Jacques et de Loë, les orateurs ont parlé des galeries rencontrées dans les exploitations préhistoriques de l'Aveyron, de Cibly, d'Obourg et de Spiennes en Hainaut. Dans toutes ces galeries on a trouvé des pics en corne de cerf.

M. le Dr Cloquet a donné lecture d'un important travail intitulé : *De l'âge du bronze et du premier âge du fer en Belgique.*

MM. Van Bastelaer, de Nadaillac, de Puydt, Cloquet, Jacques, Van den Gheyn, Cumont, Soreil et de Munck, ont ensuite fait connaître leur opinion sur la classification des âges préhistoriques à l'époque des métaux et sur la succession, dans une même station, des industries du cuivre et du bronze.

Ces messieurs ont tous été d'avis que le bronze a été importé en Belgique, notre pays et les régions limitrophes ne renfermant pas des métaux tels qu'ils permissent facilement cet alliage; encore faut-il admettre que le hasard seul, d'une manière ou d'une autre, a pu faire découvrir le bronze aux peuplades primitives qui l'ont apporté chez nous, ces peuplades, comme je l'ai fait remarquer, ne possédant pas comme nous des données scientifiques sur les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer les alliages. Ainsi, les instruments en cuivre ont dû nécessairement précéder les ustensiles en bronze.

La question de la carte préhistorique et protohistorique de la Belgique a été soulevée pour la première fois par notre zélé secrétaire, M. Jacques, au Congrès d'Anvers. Au Congrès de Namur, on a décidé de renvoyer cette question au prochain Congrès.

Me conformant au désir exprimé par notre secrétaire et d'accord en cela avec lui, j'ai préconisé au Congrès de Bruges l'emploi des signes conventionnels français adoptés au Congrès d'archéologie préhistorique de Pesth. Ma proposition a été adoptée et la première section a par conséquent émis le vœu suivant :

- Dans le but d'arriver à l'exécution d'une carte générale, la
- » section émet le vœu que chaque société invite ses membres à
- noter sur une carte particulière le point précis de leurs décou-

» vertes, en employant autant que possible les signes conventionnels  
» français. Les sociétés utiliseront ces indications pour arriver le  
» plus tôt possible à la confection de la carte de la région. »

On a décidé aussi qu'il fallait employer des cartes dressées à la même échelle, par exemple celles du Dépôt de la Guerre, de façon à pouvoir facilement raccorder toutes les cartes particulières. Les sociétés doivent surtout s'occuper actuellement de réunir toutes les cartes de leur région; plus tard, une commission serait désignée par le Congrès pour rassembler ces cartes et dresser la carte générale de la Belgique. Cette dernière carte serait dressée à une échelle plus petite que celle des cartes particulières où l'on pourrait indiquer tous les détails.

A la section d'archéologie, M. le comte de Marsy a fait la même proposition en ce qui concerne la confection d'une carte archéologique; on ferait une carte pour chaque période; par exemple: une carte de l'époque anté-romaine, une carte de la domination romaine, une carte de l'époque franque, etc.

Tel est, Messieurs, le résumé des travaux relatifs aux études préhistoriques qui ont été accomplis au Congrès de Bruges. Certes, ces travaux n'ont pas l'importance de ceux que nous a livrés le Congrès de Namur; mais si vous tenez compte du petit nombre de ceux qui ont collaboré aux études de la première section, vous ne pourrez trop vous plaindre de la médiocrité des résultats obtenus.

M. le Président remercie M. Cumont de son intéressant rapport, qui sera inséré au *Bulletin*.

#### COMMUNICATION DE M. CELS.

##### ESSAI

#### D'UNE CLASSIFICATION DES INSTRUMENTS QUATERNAIRES EN SILEX ET CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES SUR L'EXISTENCE DE L'HOMME A L'ÉPOQUE TERTIAIRE DANS LES ENVIRONS DE SPIENNES.

Les silex ouvrés que j'ai l'honneur de soumettre à la Société d'anthropologie, ont été recueillis dans les carrières de phosphate des environs de Spiennes et spécialement dans celles situées près de Malplaquet, entre les villages de Spiennes et de Saint-Symphorien, carrières exploitées par MM. Bernard, Carbon et Van Roy, Quintens et Solvay.

I.

La première série de ces silex provient des bancs de gravier du limon quaternaire, bancs de gravier à cailloux roulés et à ossements de mammoth, de rhinocéros, etc.

Eu égard à la grande analogie que présentent les silex quaternaires sous tous les rapports, forme, taille, dimension, etc., il n'y a pas lieu, quant à présent, d'établir entre eux une division tranchée d'époque, semblable à celle qui existe entre l'âge de la pierre taillée et l'âge de la pierre polie; « l'âge de la pierre polie, » dit notre savant confrère M. van Overloop, « ne représente pas seulement un aspect nouveau du travail de l'homme, une manifestation locale par conséquent, soumise aux caprices d'une civilisation plus ou moins avancée, mais encore une période chronologique, commune, peut-on dire, à toute l'Europe occidentale, et un état géologique général, dont le point de départ est exactement marqué par la cessation des alluvions quaternaires (1). »

Les instruments, armes et outils, employés pendant les premières phases de l'évolution d'une peuplade sauvage, sont les plus simples et les plus grossiers. Ce fait, qui est une conséquence de la loi de l'évolution de l'industrie humaine, est constamment confirmé par l'observation.

Les types primordiaux des instruments de l'âge de la pierre doivent donc être ceux qui s'éloignent le moins de la pierre, probablement de forme ovoïde, dont l'homme primitif s'est armé pour frapper, ainsi que des premiers éclats qui ont été obtenus et dont il ait songé à se servir pour trancher, pour racler et pour forer.

Il y a lieu d'admettre, me semble-t-il, trois types primordiaux d'instruments en pierre : l'assommoir ou broyeur, l'éclat à arêtes vives et l'éclat terminé en pointe.

Au premier de ces types, *l'instrument contondant*, se rattachent les outils tels que les broyeurs ou marteaux, les percuteurs et les armes contondantes ou assommoirs, dont les plus primitifs, de forme ovoïde, étaient probablement tenus à la main (voir fig. 1).

L'éclat de silex, dont les arêtes sont naturellement fort vives, est incontestablement le type primordial des instruments tranchants, tels que les couteaux, les scies, les racloirs, les couperets, etc., qui

---

(1) E. VAN OVERLOOP, *Les origines de l'art*, p. 147. Bruxelles, 1882.

n'en sont que les transformations successivement perfectionnées et variées selon les besoins et le savoir-faire de l'homme qui les employait.

La pointe de silex constitue également un type primordial, donné par l'éclat brut, qui, fort souvent, se termine d'une façon très aiguë; à ce type se rattachent les perçoirs, les poinçons, etc., en un mot, tous les instruments à pointe.

L'éclat de silex terminé en pointe a dû être, dès l'aurore de l'âge de la pierre, un instrument à deux fins, la pointe étant employée pour forer, et les arêtes latérales servant à trancher et à racler.

A ce dernier type, je rattache les instruments façonnés d'après un plan préconçu et désignés, bien improprement, sous le nom de haches.

Ces instruments étaient tenus à la main; l'homme quaternaire s'en servait pour trancher et pour scier, ainsi que l'indiquent les traces du travail auquel ils ont servi; ces traces se trouvent sur l'une ou sur les deux arêtes latérales, selon que ces instruments avaient pu être appropriés de façon à pouvoir être tenus d'un seul ou des deux côtés; après avoir été émoussées par l'usage, les arêtes étaient soigneusement retaillées à petits éclats, obtenus par pression.

Les haches de grande et de moyenne dimension ne portent qu'exceptionnellement des traces de raclage.

Le raclage se faisait au moyen des arêtes latérales des petites pointes et des éclats de silex, généralement de forme rectangulaire, désignés sous le nom de racloirs et de grattoirs.

Les grattoirs à tête ronde ont été successivement perfectionnés pendant l'époque quaternaire. En voici une série, allant de l'éclat dont l'extrémité est arrondie par l'usage, jusqu'au grattoir à tête arrondie, entièrement taillé à petits éclats (voir fig. 20 et 21). Ces outils étaient probablement employés à travailler le bois, à préparer les peaux et à enlever les écailles des poissons dont l'homme quaternaire se nourrissait.

La pointe de la hache amygdaloïde n'a pas de raison d'être; elle ne porte, dans la grande majorité des cas, aucune trace de travail; elle ne fait, pour ainsi dire, que rappeler l'origine de ces haches, et elle indique les transformations successives du type primordial, l'éclat de silex à extrémité aiguë. Il n'y a du reste pas moyen de faire un effort sérieux avec la pointe de la hache amygdaloïde de grande ou de moyenne taille; par contre, l'extrémité des petites pointes en silex est souvent ébréchée et même cassée entièrement à beaucoup d'entre elles.



Quelques rares pointes, de forme lancéolée, ont été emmanchées; ce sont des pointes de lance. Le conchoïde de percussion des pointes de lance a été enlevé par petits éclats, de façon à terminer la base de l'instrument en biseau, afin de pouvoir solidement le fixer, au moyen de ligatures, entre les lèvres d'un bâton fendu à une extrémité; dans ce but, des crans, destinés à renforcer les ligatures, ont parfois été ménagés dans les arêtes latérales, près de la base de la pointe (voir fig. 2 et 2<sup>bis</sup>).

Les pointes de lance de l'époque quaternaire sont fort rares; parmi le nombre relativement considérable de pointes que je possède, il ne s'en trouve guère que trois ou quatre portant des traces d'avoir été incontestablement confectionnées dans le but d'être emmanchées.

Les petites pointes doivent donc être divisées en pointes de lance et en pointes tenues à la main.

Parmi les pointes tenues à la main, il y a lieu de distinguer les pointes droites, les pointes tournées à gauche et les pointes tournées à droite.

Ces trois variétés de la petite pointe tenue à la main étaient intentionnelles, à en juger d'après les traces du procédé de taille suivi pour les obtenir, ainsi que des traces du travail opéré au moyen de ces instruments.

Les hommes quaternaires faisaient également usage de pointes fines et très aiguës; ces instruments délicats servaient probablement à trouser les peaux de bêtes, de façon à pouvoir en rapporter les pièces, au moyen de crin de cheval ou de tendons, pour confectionner des vêtements et des couvertures (voir fig. 6 et 7).

En général, les instruments en silex de minime importance ne portent que peu de traces d'usure; il semble donc qu'ils étaient fabriqués au fur et à mesure des besoins et jetés dès qu'ils n'étaient pas d'une utilité immédiate.

Je ne m'arrêterai pas, pour le moment, à la description des différents types de haches quaternaires; il me paraît évident que ceux de ces instruments taillés des deux côtés sont moins anciens que les haches faites au moyen d'un fort éclat de silex, taillé d'un seul côté (voir fig. 8 à 13).

Les procédés de taille mis en œuvre pour obtenir cette dernière variété de haches sont beaucoup plus simples que ceux qui ont dû être suivis pour confectionner la hache taillée des deux côtés; la fabrication de celle-ci nécessite l'emploi d'un bloc de silex qui devait être dégrossi avant de pouvoir être taillé à petits éclats.

Afin de justifier cette opinion, je vous sou mets une hache inachevée, qui permet de bien se rendre compte des procédés de taille mis en œuvre et de la forme des blocs de silex spécialement choisis pour confectionner ce genre d'instruments (voir fig. 14).

A en juger d'après l'ensemble des instruments tranchants antérieurs à l'âge de la pierre polie, je pense que les haches quaternaires ont été confectionnées dans le but d'obtenir une arête tranchante assez longue pour pouvoir imprimer un mouvement de va et vient à l'instrument; ceci justifie en même temps la grande rareté des haches amygdaloïdes de petite dimension.

Étant donné, d'autre part, le laps de temps considérable qu'il a fallu aux hommes préhistoriques pour arriver à confectionner la véritable lame de silex, ils en ont été réduits, pour ainsi dire jusqu'à la fin de l'époque quartenaire, époque pendant laquelle les grandes lames sont fort rares, à se procurer des instruments tranchants pouvant être maniés comme la scie, afin d'obtenir de puissants effets, en les confectionnant à grand'peine au moyen de forts éclats et de petits blocs de silex, sous forme de haches plus ou moins amygdaloïdes. Dès que la production des grandes lames de silex se répand, les haches deviennent rares: à l'âge de la pierre polie, ces instruments n'avaient plus de raison d'être, puisque les hommes de cette époque ont produit des lames de silex de plus de 0<sup>m</sup>,30 de longueur; ils connaissaient pourtant ce type d'instrument, puisqu'en maint endroit on trouve des haches de la forme des haches quaternaires à la surface du sol.

Les instruments contondants de l'époque quaternaire sont des broyeurs et des assommoirs; les hommes de cette époque s'en servaient pour briser certains os longs afin d'en extraire la moelle; ils s'en servaient peut-être aussi à la chasse ou dans les combats qu'ils se livraient; je suis pourtant plus disposé à admettre que l'arme primitive a été le bâton, soit terminé par un fort nœud, soit terminé par une pointe de silex.

Je ne pense pas qu'aucun des instruments de ce genre que je vous sou mets, ait pu servir à percuter le silex; la nature de leurs substances et leurs dimensions respectives ne s'y prêtent d'ailleurs en aucune façon, puisque ce sont des blocs de grès plus ou moins arrondis et des cailloux roulés (voir fig. 1).

Un examen attentif des nucléus et des lames de silex de l'époque quaternaire m'a d'ailleurs conduit à supposer que le procédé de la taille des lames diffère entièrement du procédé suivi à l'âge de la pierre polie.

A l'âge de la pierre polie, l'homme obtenait des lames de silex en percutant le nucléus au moyen d'un poinçon ou ciseau de silex ou de bois de cerf, instrument analogue à celui employé actuellement par nos tailleurs de pierre (\*).

Le procédé de taille usité à l'époque quaternaire est beaucoup plus simple.

Les premiers éclats de silex auront probablement été obtenus d'une façon accidentelle. Aussitôt que l'homme avait constaté que les arêtes des éclats de silex pouvaient lui rendre de grands services, il aura cherché à en produire ; or, le moyen le plus simple consiste à briser des blocs de silex en les lançant fortement sur une roche résistante, ou en les frappant violemment les uns contre les autres.

Les nombreuses expériences de ce genre auxquelles il se sera livré l'auront graduellement conduit à améliorer son procédé et à rechercher les blocs de silex de forme allongée qui, brisés en deux, produisent à chaque morceau un plan de frappe très favorable à la taille des éclats et des lames.

A en juger d'après les traces de la percussion que portent les éclats, les lames et les nucléus quaternaires, j'ai lieu de croire que ceux-ci étaient tenus à la main et qu'on en percutait violemment les bords du plan de frappe contre une roche fort dure.

Voici un nucléus quaternaire, provenant d'Obourg, qui me paraît avoir été traité de cette façon (voir fig. 5).

Quant aux éclats et aux lames, étant produits de cette façon, la partie enlevée du plan de frappe doit être en ligne plus ou moins droite et non pas échancrée ; c'est ce qui se constate en effet.

Il y a cependant un certain nombre de lames auxquelles la partie du plan de frappe entraînée par leur production est échancrée de façon à représenter un angle à peu près droit.

Je pense que cette forme résulte d'un perfectionnement apporté à la taille des lames, procédé perfectionné qui consiste à percuter le nucléus, non pas sur une surface plane, comme on l'a fait d'abord, mais sur une arête ; de cette façon, l'ouvrier n'atteignait qu'un point du plan de frappe où le coup était concentré et il parvenait à produire des lames, tandis que par l'autre procédé on ne peut guère obtenir que des éclats.

---

(\*) Voir CELS & DE PAUW, *Considérations sur la taille du silex*, dans BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ANTROPOLOGIE DE BRUXELLES, t. IV, p. 246. Bruxelles, 1886.

Les nucléus quaternaires diffèrent notablement des nucléus bien connus de Spiennes, de l'âge de la pierre polie.

Les nucléus quaternaires sont généralement petits et plats ; le plan de frappe forme parfois, avec le côté d'où l'on a enlevé des éclats et des lames, un angle à peu près droit ; mais ce n'est que grâce aux nombreux petits éclats que l'on a enlevés pour préparer le plan de frappe ; on l'obtenait rarement du premier coup, à en juger d'après les nombreuses traces laissées par les retouches qui ont dû y être faites (voir fig. 3 et 3<sup>bis</sup>). Quelques rares nucléus de forme cylindrique étaient favorablement disposés pour obtenir de petites lames (voir fig. 4 et 4<sup>bis</sup>).

Rien de semblable n'existe aux nucléus de Spiennes de l'âge de la pierre polie ; le plan de frappe est sans retouches et forme avec le plan des lames un angle sensiblement droit. Je crois que le plan de frappe était obtenu en brisant un bloc de silex allongé, propre à fabriquer des lames ; c'était évidemment la première chose à faire, et si la production du plan de frappe, qui ne pouvait guère s'obtenir autrement, ne réussissait pas, le bloc mal venu était forcément jeté au rebut.

A en juger d'après les traces de la percussion des éclats produits à l'âge de la pierre polie, pour confectionner les grattoirs et tous les instruments faits au moyen d'un fort éclat de silex, le procédé de taille, seul connu à l'époque quaternaire, était encore usité et le poinçon ou ciseau à tailler le silex n'était employé que pour produire les grandes lames.

L'esquillettement considérable que l'on remarque sur la plupart des silex quaternaires, révèle les difficultés qu'avaient les hommes de cette époque pour préparer la matière de certains de leurs outils ; il en est autrement lorsqu'ils mettaient en œuvre la taille par pression ; certaines haches d'une faible épaisseur sont de véritables tours de force, comme habileté dans ce genre de taille.

Ces pièces ont été fabriquées par des hommes exceptionnellement adroits ; mais généralement les pièces étaient façonnées d'après la forme accidentelle de l'éclat obtenu et non pas faites d'après un plan arrêté, généralement suivi, comme à l'âge de la pierre polie, dans le but d'obtenir des armes et des outils de dimensions à peu près uniformes.

A l'âge de la pierre polie — le fait a été constaté au célèbre Camp à cailloux de Spiennes — non seulement les différents types d'instruments étaient parfaitement déterminés, mais la division du travail était pratiquée. Les différents ateliers de fabrication étaient des

trous creusés dans le sol, probablement recouverts de peaux de bêtes, dans lesquels les spécialistes de l'époque fabriquaient, qui des lames, qui des grattoirs, des ébauches de haches, etc.

Le plus simple des instruments tranchants, que j'ai pris comme type de cette catégorie, est l'éclat de silex.

Une intéressante variété est le *couperet* (voir fig. 15 à 19).

Les outils de ce genre, à tranchant arrondi, sont munis d'un manche ou talon, destiné à fixer solidement l'instrument dans la main ; le manche offrait aussi l'avantage de pouvoir diriger l'instrument d'une main sûre ; ils étaient probablement employés pour découper les peaux.

Les traces de travail qui existent sur ces couperets indiquent qu'ils étaient employés dans un seul sens, dans la direction de celui qui les maniait, en appuyant dessus en même temps qu'il les attirait à lui ; tandis que les racloirs et surtout certaines pointes ont à leurs arêtes des traces de travail qui n'ont pu être produites qu'en raclant dans une direction, c'est-à-dire en appuyant l'instrument sur l'objet à racler et en lui imprimant, soit un mouvement de droite à gauche, soit un mouvement de gauche à droite.

Les couperets à tranchant droit étaient employés, à en juger d'après l'état d'ébrèchement du tranchant, en leur imprimant un mouvement de va-et-vient, d'une manière identique à celle dont on employait vraisemblablement les haches de cette époque.

Voici un couperet double approprié à la main des deux côtés et pourvu d'un tranchant droit et d'un tranchant arrondi (voir fig. 19).

## II.

Jusqu'à présent, les archéologues qui s'occupent spécialement des objets préhistoriques, s'en sont tenus pour ainsi dire exclusivement aux données géologiques pour déterminer l'âge des silex ouvrés.

La question du gisement est d'une importance capitale ; il appartient incontestablement aux géologues de déterminer l'âge des silex enfouis dans le sol. Cependant je suis convaincu que les silex taillés, étudiés en eux-mêmes, doivent aussi permettre de résoudre la question de leur âge, témoins ceux que l'on trouve à la surface du sol, par exemple, parmi lesquels on distingue, après avoir acquis un peu d'expérience, les pièces quaternaires de celles qui sont de l'âge de la pierre polie. En conséquence, je me suis spéciale-

ment appliqué à étudier la marche de l'art de tailler le silex et à en signaler les progrès successifs, lorsque ceux-ci permettent de caractériser une période de l'âge de la pierre; toutefois, je ne considérerai les résultats ainsi obtenus comme certains, qu'après les avoir soumis au jugement des géologues pour ce qui concerne la question de l'âge géologique des silex en question.

Ces considérations m'amènent à vous soumettre une deuxième série de silex ouvrés, qui diffèrent sous plusieurs rapports de ceux que nous venons d'examiner.

Ce qui frappe de prime abord, c'est l'air de famille, je puis dire, que toutes ces pièces offrent entre elles; comme dimensions, variété de silex, procédé de taille, forme, etc., sous tous les rapports ces instruments offrent entre eux l'analogie la plus complète.

Ils proviennent du sable glauconifère landenien altéré et remanié, qui se trouve dans certains endroits, à la base du limon quaternaire ancien.

J'ai donc lieu de croire que la deuxième série de silex que je vous soumetts est de l'époque des silex mesviniens, signalés par notre savant collègue, M. E. Delvaux, dans son *Compte rendu de l'excursion de la Société d'anthropologie de Bruxelles à Mesvin et Spiennes* (\*).

Voici comment l'auteur s'exprime à ce sujet :

« A un niveau stratigraphique jusqu'à présent confondu, semble-t-il, avec le précédent, bien qu'il appartienne peut-être à un âge plus ancien, il a été recueilli jadis, dans la tranchée de Mesvin, des silex absolument différents des haches chelléennes, des instruments qui offrent tous les caractères d'une ébauche, d'une taille rudimentaire, et qui représentent pour nous ce que nous recherchons précisément, c'est-à-dire les plus anciens spécimens du travail de l'homme en Belgique.

» Les silex dont nous parlons proviennent également des bancs supérieurs de la craie de Spiennes, mais ils paraissent avoir été choisis en général dans la variété jaunâtre; ils sont grossièrement taillés, ou, plus exactement, on a utilisé des fragments d'une certaine forme, résultant de l'éclatement naturel; on les a adaptés à la main et, ensuite de l'usure survenue, on y a pratiqué, au fur et à mesure des besoins, de grossières retouches. Ces instruments se rappro-

---

(\*) Voir *Bulletin*, t. IV, Bruxelles, 1886.

chent jusqu'à un certain point, les dimensions exceptées. des formes que M. Bourgeois nous a fait voir en 1872, au Congrès d'anthropologie préhistorique de Bruxelles. Toutefois le travail de l'homme apparaît beaucoup mieux caractérisé dans les nôtres.

» Ces silex signalés par MM. Cornet, Briart et Houzeau de Lehaie (*Rapport sur les découvertes géologiques, etc., faites à Spiennes en 1867*), ont été recueillis en très grand nombre par un zélé chercheur, Gustave Neiryck.....

» Tous ces silex, Neiryck les extrayait de la partie inférieure du dépôt caillouteux, base du quaternaire ou, plus exactement, au sommet des sables glauconifères landeniens remaniés sous-jacents. Nous devons ajouter que ceux que nous avons recueillis nous-même, ainsi que les ossements d'*Elephas*, de *Rhinoceros*, etc., de la tranchée de Mesvin que nous possédons, proviennent tous des sables glauconifères remaniés, détrempés, dans lesquels ils se sont enfoncés, sans nul doute, en vertu de leur pesanteur spécifique.

» Nos silex se distinguent d'ailleurs par une patine toute spéciale.

.....  
» La patine des silex que, pour les distinguer, nous appellerons *mesviniens* est, au contraire, extraordinairement mince, roussâtre, et paraît exclusivement formée d'un enduit d'oxyde de fer et de manganèse.

» Or, la partie supérieure des sables glauconifères landeniens présente précisément, comme vous pouvez le constater ici, ce caractère que la glauconie, très altérée, y est transformée en limonite. C'est cette dernière qui, par l'intermédiaire des eaux d'infiltration, a communiqué cette teinte au silex. . . . .

» Nous concluons de ce qui vient d'être dit que par leur forme archaïque, leurs retouches grossières, leur patine spéciale, le niveau stratigraphique où ils ont été recueillis et la faune à laquelle ils sont associés, ces silex sont antérieurs aux instruments dits chelléens et qu'ils représentent les plus anciens monuments ou reliques du travail de l'homme rencontrés jusqu'à ce jour en Belgique. »

Je me rallie à la manière de voir de mon honorable collègue M. Delvaux, pour ce qui concerne le caractère spécial que présentent les silex dits *mesviniens*; mais j'ai lieu de croire, étant donnée la série des instruments de cette époque que vous avez sous les yeux, étant donnés surtout certains types d'instruments à pointe et d'instruments tranchants à tenir à la main, dont aucun type similaire n'a été découvert, à ma connaissance, dans les couches quaternaires

d'où ont été extraits les silex composant la première série que je vous ai soumise, il y a lieu de croire, dis-je, que l'industrie de ces hommes mesviniens représente, non pas les premiers tâtonnements, mais en quelque sorte un stade ou une époque de l'âge de la pierre.

Ce qui frappe de prime abord, c'est la dimension de ces instruments: ils sont plus grands et plus forts que ceux de la série précédente. Ces hommes mesviniens étaient donc vraisemblablement d'une race plus grande et plus forte que leurs successeurs dans les environs de Mons (voir fig. 22 à 30).

Quant au degré de civilisation de ces hommes, spécialement en ce qui concerne l'industrie de la taille du silex, il me semble qu'il était plus avancé que ne le pense mon confrère M. Delvaux. En effet, nous voyons parmi les instruments confectionnés par eux, non seulement des éclats plus ou moins bien appropriés, mais des instruments se rattachant à des types bien définis et propres à cette époque.

Parmi les instruments contondants, il y a, outre de forts broyeures ou assommoirs de forme ovoïde, un bel exemplaire de marteau à manche (voir fig. 22).

Parmi les instruments tranchants, je n'ai découvert aucune lame de silex; il n'y a que des éclats plus ou moins allongés. Ce n'est que plus tard, comme nous l'avons déjà constaté, à la fin de l'époque quaternaire, qu'apparaissent les véritables lames de silex, et encore, elles n'étaient obtenues, je pense, qu'au moyen de nucléus de forme cylindrique, mais non pas en percutant au poinçon ou ciseau; de là les petites dimensions qu'ont la grande majorité des lames quaternaires.

Les hommes mesviniens avaient des coups de poing à arête tranchante, opposée à un dos épais et émoussé, instrument qui paraît n'avoir plus été employé plus tard (voir fig. 23).

Enfin, chose extraordinaire, avec de nombreux instruments tranchants à tenir à la main comme les haches, mais grossièrement confectionnés, il a été trouvé une pièce taillée des deux côtés et affectant parfaitement la forme amygdaloïde (voir fig. 24, 25 et 26).

Les hommes mesviniens n'en étaient donc plus à l'enfance de l'art. Il est cependant nécessaire d'ajouter qu'aux époques les plus reculées de l'âge de la pierre, il y avait probablement déjà des hommes plus habiles et plus ingénieux que leurs congénères dans l'art de tailler le silex et de choisir les matériaux à employer; les œuvres de ces hommes sont exceptionnelles comme forme et comme taille; telles sont probablement celles sur lesquelles je viens d'appeler l'attention.



Les différences qui existent entre les silex véritablement quaternaires et les silex mesviniens, qui sont peut-être, eu égard à leur gisement, de l'époque de transition du tertiaire au quaternaire, peuvent donc se résumer ainsi : les silex mesviniens sont plus grands, d'une taille plus grossière, et les pièces d'une forme voulue sont beaucoup plus rares qu'à l'époque suivante.

Les nucléus, ou pour parler plus exactement, les blocs de silex, dont les hommes mesviniens ont enlevé des éclats, n'ont pas de plan de frappe ; si celui-ci existe exceptionnellement, sa production est, peut-on dire, due au hasard ; de plus, l'absence complète de lames de silex caractérise également l'industrie de cette époque ; la nature du silex employé, la variété jaunâtre, ne se prête d'ailleurs pas à la confection des lames.

La taille par pression semble également n'avoir été découverte qu'à l'époque quaternaire. Quant à la taille par percussion, aux instruments faits d'après ce procédé, surtout pour ce qui concerne les instruments à tenir à la main, les points de frappe sont irrégulièrement espacés ; il en résulte que les éclats enlevés sont de dimensions très variables ; de plus, les nombreuses esquilles attestent l'inhabileté des hommes de cette époque ; leur savoir-faire est de beaucoup inférieur à celui des hommes véritablement quaternaires.

Quant à la taille du silex par éclatement au feu, je ne saurais l'admettre. Des expériences que j'ai faites en collaboration avec mon savant collègue M. De Pauw, lors de la publication de notre notice sur la taille du silex, il résulte que le bloc de silex, ou un éclat quelconque, qui a subi un certain degré de chaleur, inférieur même à celui qui le ferait éclater, n'est plus susceptible d'être taillé ; la chaleur désagrège le silex et, au moindre choc, il se réduit facilement en débris irréguliers et sans arêtes vives, impropres à tout usage, et non pas en éclats à arêtes tranchantes.

Le coup de poing ou hachoir, instrument à arête tranchante opposée à un dos épais et émoussé, destiné à occuper le creux de la main, servait probablement à taillader ; il constitue également une arme redoutable. Il semble être propre à cette époque.

Quant au broyeur ou assommoir à manche, il me paraît être tout à fait exceptionnel.

III.

Il me reste maintenant, Messieurs, à vous soumettre une dernière série de silex.

Je tiens à déclarer de prime abord que de semblables pièces se trouvent dans les graviers de différents niveaux; par contre, je n'ai pas trouvé d'autres pièces, pas même des silex mesviniens, dans le gravier le plus profond, dont je vais m'occuper dans un instant.

La présence de pièces analogues à celles de la série que je vous soumets en ce moment, dans plusieurs graviers d'âges différents, semble donc devoir être attribuée à des remaniements, dus probablement à des cours d'eau à allure torrentielle, qui auront entamé la partie supérieure de la couche, à la base de laquelle ne se trouvent que des silex verdis, restés en place. Le même cas s'est présenté pour les silex mesviniens.

Examinons maintenant cette dernière série de pièces.

L'aspect de ces pièces diffère notablement de celui des silex mesviniens; ceux-ci sont bruns et plus ou moins lustrés; ceux-là sont vert foncé, se rapprochant du noir, lorsqu'on les extrait de leur gisement, et ils sont presque tous corrodés; cependant, ils ont été faits au moyen du même silex, celui de la variété jaunâtre.

Parmi les silex mesviniens, il s'en trouve beaucoup qui affectent une forme parfaitement déterminée, tandis que les autres sont informes; il est aisé de constater que les hommes qui les employaient ne taillaient pas encore la pierre en vue d'obtenir telle espèce d'instrument, mais qu'ils brisaient des blocs de silex dans l'espoir d'obtenir un éclat utilisable; ils en étaient réellement à l'enfance de l'art.

L'air de famille de ces silex est non moins caractéristique que celui des silex mesviniens.

J'ai donc lieu de croire que les trois séries de silex que je viens de vous soumettre, Messieurs, représentent respectivement des stades bien distincts de l'industrie des hommes de l'âge de la pierre.

Reste la question du gisement, qui est incontestablement la question capitale.

Mon savant collègue M. Delvaux, qui a bien voulu examiner l'échantillon du gravier, d'où j'ai moi-même extrait quelques-unes des pièces de cette dernière série, a déclaré, en faisant toutes ses réserves pour ce qui concerne la question de savoir si la couche

dont je lui soumettais un échantillon n'avait pas subi de remaniements, ce qu'on ne peut décider qu'en l'examinant en place, que cette couche se compose de *sable glauconifère landenien*, analogue aux couches :

« β' Sables argileux glauconifères à *Pholadomya Konincki*, Nyst;  
β Cailloux de silex corrodés, verdis; »

de la *coupe-diagramme* des terrains de Mesvin, avec les niveaux anthropologiques, de son *Compte rendu de l'excursion de la Société à Mesvin et Spiennes* (\*); analogue aussi à la couche :

« B. Lit épais de silex, les uns gros et plus ou moins intacts, les autres petits et fortement roulés, dont les interstices sont remplis par du sable vert. C'est le gravier, base du Landenien ou Tertiaire inférieur, » de la notice publiée par notre savant collègue M. A. Rutot *Sur l'âge des silex taillés recueillis à Mesvin, près Mons* (2).

Reste donc à résoudre la question du gisement; comme elle n'est pas de ma compétence, Messieurs, j'ai l'honneur d'émettre le vœu de voir la Société nommer une commission qui veuille bien accepter la mission de se rendre sur les lieux, afin d'examiner la nature du gisement de la dernière série de silex que je viens de vous soumettre, et de décider si ces pièces ont été taillées par l'homme tertiaire.

Et je termine par cette citation empruntée à M. de Quatrefages : « Il a fallu plusieurs années pour que l'existence de l'homme quaternaire fût acceptée par tous les hommes de science. Un temps plus long sera probablement nécessaire pour que la croyance à l'homme tertiaire en arrive au même point (3). »

CATALOGUE DESCRIPTIF DE QUELQUES PIÈCES FAISANT L'OBJET  
DE LA PRÉSENTE NOTICE.

I.

1. Broyeur ou assommoir en grès; forme sphérique; taillé à grands éclats; les arêtes ont été adoucies par martellement; porte des traces de coups donnés du côté opposé à celui qui a été approprié pour être fixé dans le creux de la main.
2. Pointe de lance, faite d'un éclat assez épais, grossièrement taillé sur les bords; la base est taillée en biseau; sur l'un des bords il existe un cran.

---

(1) Voir notre *Bulletin*, t. IV, p. 202.

(2) *Idem*, p. 142.

(3) DE QUATREFAGES, *Hommes fossiles et hommes sauvages*, Paris, 1884, p. 90.

- 2bis. La même pièce; le conchoïde de percussion a été enlevé par petits éclats.
3. Nucléus plat destiné à produire des éclats; forme ordinaire.
- 3bis. Plan de frappe du nucléus ci-dessus; les traces de nombreux petits éclats et d'esquilles, probablement enlevés par pression, attestent les difficultés que sa production présentait encore à cette époque.
4. Nucléus de forme cylindrique, destiné à produire des lames. Forme assez rare.
- 4bis. Plan de frappe du nucléus ci-dessus.
5. Bloc de silex permettant de se rendre compte du travail préalable, fait en vue d'obtenir un nucléus à lames; bien que la production du plan de frappe ait été obtenue, aucune lame n'a pu être produite à cause des replissements internes du silex.
6. Poinçon très effilé et finement retouché.
7. Idem, plus grossier.
8. Instrument dit hache, approprié des deux côtés à la main; forme ovale allongée, très rare.
9. Instrument discoïde, approprié à la main, au moyen de retouches et de martelage, comme les haches; était probablement employé aux mêmes usages. Rare.
10. Hache triangulaire; finement taillée des deux côtés et retouchée sur les bords; rare.
11. Hache de forme lancéolée; taillée des deux côtés et retouchée sur les bords qui sont ébréchés par l'usage. Cet instrument, après avoir été brisé longitudinalement, a été retailé.
12. Hache amygdaloïde, faite d'un fort éclat, artistement taillé sur une face et finement retouché sur les bords; bien appropriée à la préhension; forme ordinaire.
13. Hache discoïde, finement taillée sur les deux faces; rare.
14. Hache inachevée. Cette intéressante pièce permet de se rendre compte du procédé de taille suivi pour fabriquer les haches quaternaires taillées sur les deux faces. La matière mise en œuvre était un petit bloc de silex, se rapprochant le plus possible, comme forme, de celui de l'instrument que l'on voulait fabriquer.

Le tailleur débutait par la confection de la pointe de l'instrument; puis il enlevait la croûte, en percutant à quelque distance des bords, afin de ménager la partie destinée à devenir l'arrête tranchante; il enlevait donc d'abord la croûte vers la partie médiane de l'instrument sur les deux faces; il en résulte que les points de frappe et les conchoïdes de percussion des premiers éclats produits sont très souvent enlevés par des éclats ultérieurs venant se juxtaposer aux premiers; de là résulte l'existence, à la partie médiane de beaucoup de pièces taillées, de ces petits éclats n'ayant pour ainsi dire ni commencement, ni fin. De semblables éclats existent sur beaucoup de pièces délicatement

taillées, telles que pointes de flèche, de lance, poignards, etc., de l'âge de la pierre polie; l'existence de ces éclats ne peut, nous semble-t-il, s'expliquer autrement que par la taille pratiquée de la façon que nous venons d'indiquer pour les haches quaternaires. La pièce étant dégrossie, on procédait probablement au martelage de certaines arrêtes, afin de faciliter la préhension. Puis s'opérait l'affilage de l'arrête au moyen d'une taille par pression, exercée le long de ses bords au moyen d'un éclateur en corne de cerf ou de renne, dont les traces existent sur presque toutes les haches de cette époque.

15. Couperet à tranchant arrondi, pourvu d'un manche.
16. Couperet à tranchant droit, pourvu d'un manche. Pour apprécier cet instrument il faut le tenir à la main. Les arêtes pouvant blesser ou seulement gêner la main ont été soigneusement adoucies.
17. Couperet discoïde à pédoncule, destiné à fixer solidement l'instrument dans la main.
18. Couperet droit.
19. Couperet dont les deux arêtes ont été utilisées; l'une est taillée en ligne droite, l'autre est arrondie; l'instrument se tient aisément à la main, des deux côtés.
20. Éclat de silex utilisé comme grattoir; la tête accidentellement arrondie est ébréchée par l'usage.
21. Grattoir à tête arrondie, taillé à petits éclats.

## II.

22. Broyeur ou assommoir à manche, fait au moyen d'un rognon de silex grossièrement taillé, mais dont toutes les arêtes pouvant blesser la main ont été soigneusement adoucies par martellement; celles-ci devaient être fort vives le long du manche, parce que le rognon avait été clivé en longueur; de ce clivage résultait que l'instrument était pourvu d'une pointe d'un côté; celle-ci porte les traces d'éclats résultant de coups donnés; il en est de même de l'autre côté.
- 23 et 23bis. Coup de poing à tranchant ou hachoir. Instrument propre à l'époque mesvinienne; le côté opposé au tranchant, destiné à occuper le creux de la main, est épais et soigneusement émoussé; les arêtes qui se trouvaient aux places que doivent occuper les doigts ont été martelées.
24. Couperet à manche, semblable à ceux de l'époque quaternaire.
25. Hache amygdaloïde faite d'un fort éclat de silex, taillé d'un côté à grands éclats, mais bien approprié à la main, par martellement ou broyement des arêtes. Cet instrument porte des traces de raclage et de sciage des deux côtés.
26. Hache amygdaloïde taillée sur les deux faces; bien appropriée à la main des deux côtés; émoussée par l'usage.

27. Instrument tranchant, fait d'un rognon de silex grossièrement taillé; l'arête fortement émoussée a été affilée au moyen d'une retaille rudimentaire. L'une des extrémités est entièrement recouverte de croûte; l'autre se termine en un biseau dont le tranchant est assez fortement ébréché. Il est donc probable qu'on s'est aussi servi de cet instrument en le tenant à la main, comme on tient un poignard.
28. Foret bien approprié à la main, fait d'un éclat de silex.
29. Foret.
30. Grande pointe paraissant être un instrument propre à cette époque. L'extrémité opposée à la pointe est taillée en biseau, et porte, comme la pointe, des traces de nombreux petits éclats produits par l'usage. Tenu à la main, cet instrument constitue une arme redoutable.

Parmi les pièces mesviniennes, il s'en trouve qui ont été roulées, d'autres ont été lavées en quelques sorte, mais d'un côté seulement, par une eau charriant des grains de sable et des galets (fig. 25); il s'en trouve aussi qui sont restées en place (fig. 27, 28), à l'abri dans la partie de la couche qui n'a pas été entamée par les eaux torrentielles. Eu égard à ces faits et au gisement de ces pièces, nous pensons qu'elles datent de l'époque tertiaire; nous les avons désignées comme étant d'une époque de transition du tertiaire au quaternaire.

### III.

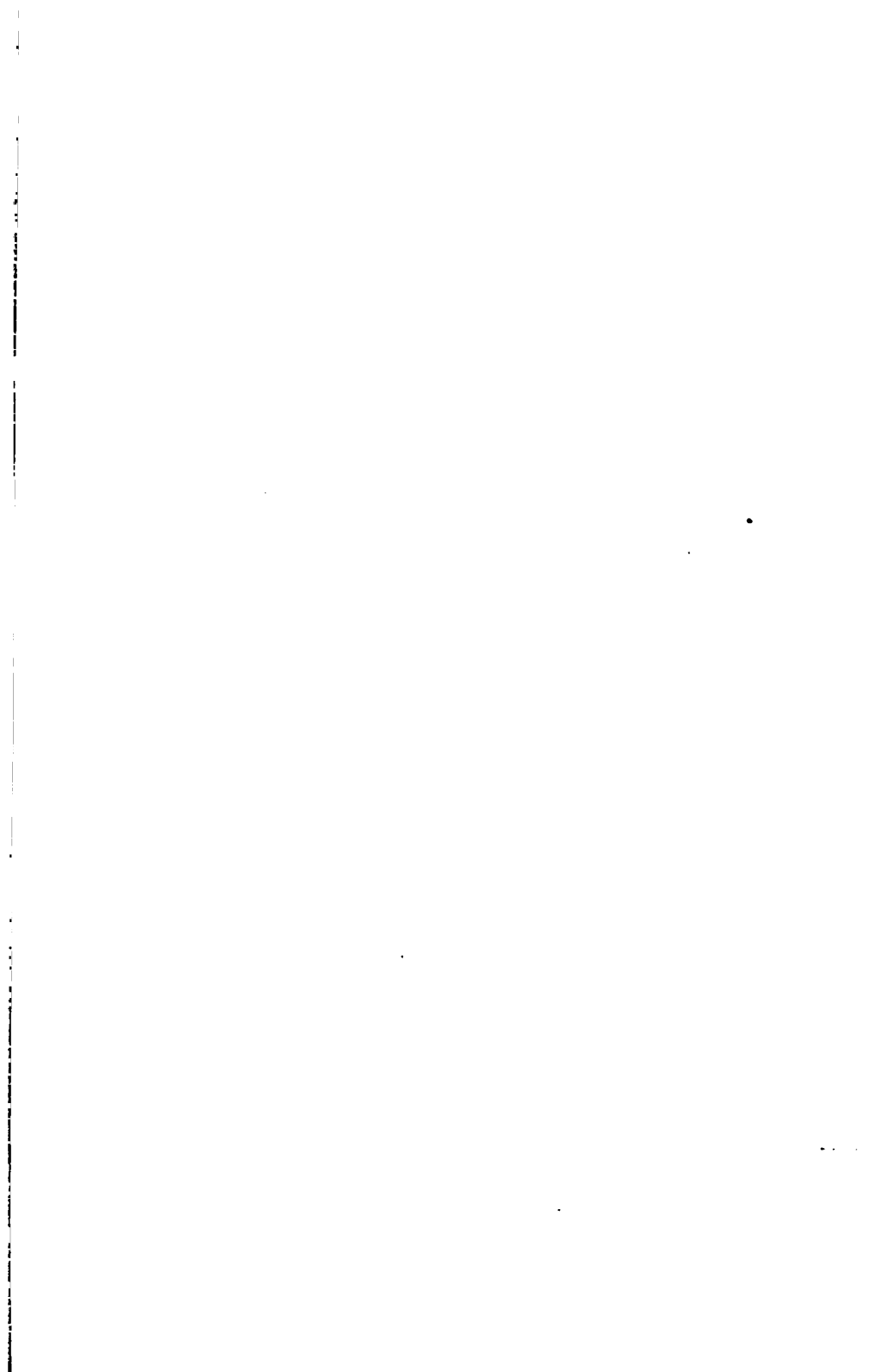
Silex tertiaires offrant les caractères de la taille intentionnelle (†).

### DISCUSSION.

M. DELVAUX. — Notre honorable confrère, M. Cels, a terminé sa communication par une conclusion que je ne puis entendre formuler sans éprouver une certaine inquiétude: il a parlé de l'homme tertiaire. Je croyais que notre collègue se proposait d'établir de nouvelles subdivisions parmi les silex éclatés d'âge quaternaire: nous eussions pu discuter ses arguments. Mais, dès l'instant que l'on entend attribuer la taille de quelques-uns des silex qui nous

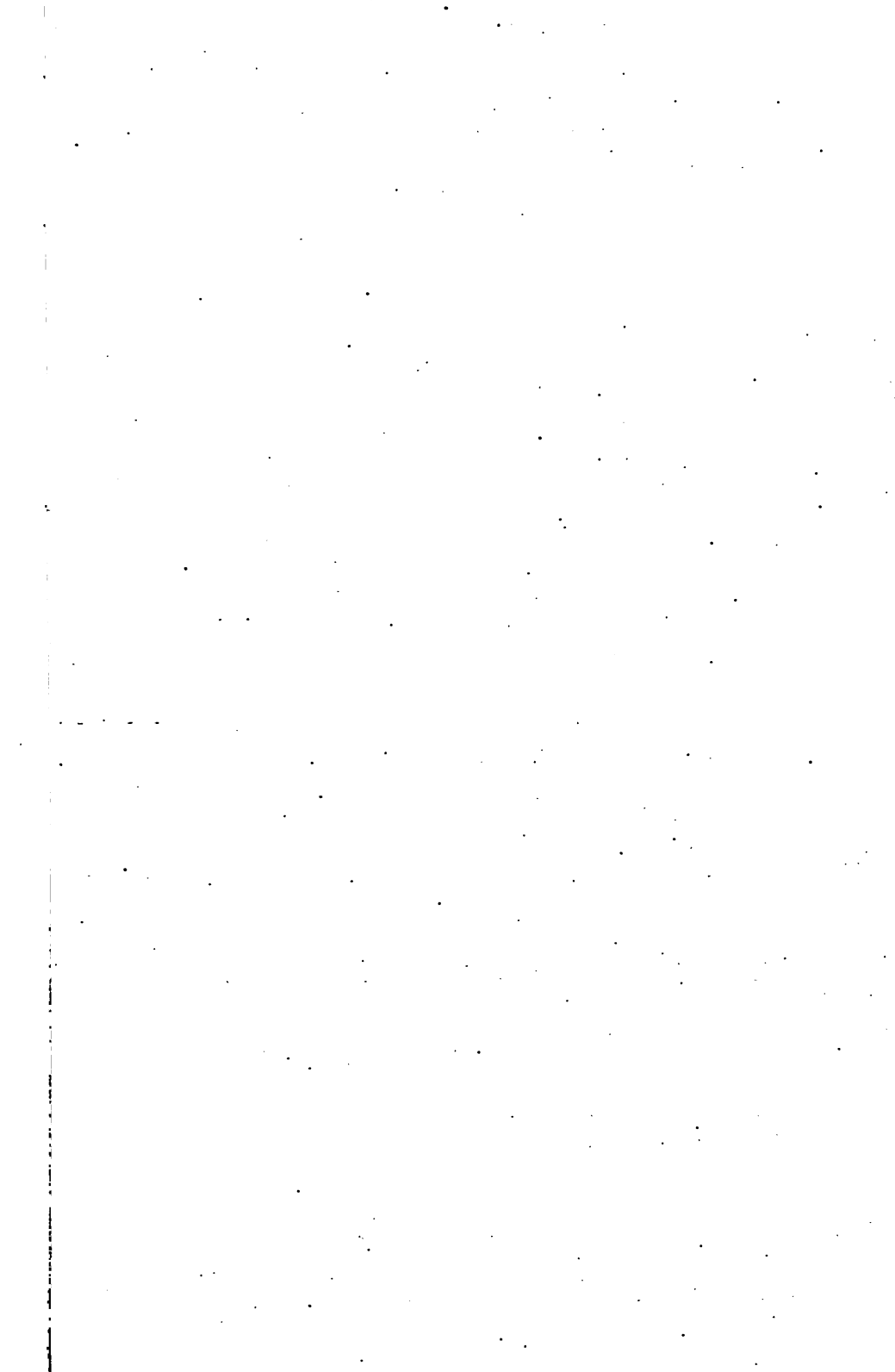
---

(†) Les pièces de la planche III proviennent du deuxième gisement (carrière de MM. Carbon et Van Roy), dont il est question dans le rapport de MM. Delvaux et Houzeau. (Voir ci-après, séance d'octobre.)















sont présentés à l'homme tertiaire, je dois déclarer nettement que, dans le cas qui nous occupe, l'hypothèse est inadmissible.

Puisque l'on fait appel à l'opinion des géologues, je m'appuierai sur la constitution géologique, bien connue, de la région, pour démontrer que l'existence de l'homme à ce niveau stratigraphique est impossible.

Bien que la généralité des anthropologues soient d'accord pour faire remonter très haut l'époque de l'apparition de l'homme sur la terre; que la plupart des géologues, et j'en suis, admettent qu'il a certainement dû vivre à l'époque tertiaire, je dois déclarer toutefois que jusqu'à présent on n'a pas réussi à en fournir la preuve scientifique.

Ensuite de recherches que je poursuis sur le quaternaire, j'ai examiné à nouveau, il n'y a pas fort longtemps, tous les faits de cette importante question, et je dois avouer que cette revue m'a confirmé dans la conviction que le problème n'est pas résolu. Il n'est pas inutile de rappeler d'ailleurs que les preuves de l'existence de l'homme n'ont été cherchées jusqu'à présent avec quelque apparence de succès que dans les étages du tertiaire supérieur. Or ici, d'après l'exposé même que nous a fait M. Cels et la connaissance que nous avons du sous-sol de la région où s'est effectué la trouvaille, il résulterait que les silex auraient été recueillis, au moins en partie, à la base des sables argileux glauconifères landeniens qui appartiennent, comme chacun sait, à l'éocène inférieur.

Malheureusement pour la thèse de notre confrère, ces sédiments sont absolument marins, comme l'indique la faune qu'on y rencontre : il est donc impossible d'admettre en ce milieu la présence de l'homme.

Quant aux pièces elles-mêmes, je ne les ai point étudiées, je les ai à peine entrevues ici un instant; quoiqu'il en soit et pour autant qu'on puisse se prononcer après un examen aussi sommaire, elles m'ont paru se rapprocher par leur forme et leur patine des silex que j'ai moi-même présentés à la Société à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 1885, et pour lesquels j'ai cru devoir établir une subdivision nouvelle, et que j'ai appelés mesviniens. Toutefois, lorsqu'il s'agit de silex quaternaires, il faut se défier de l'imagination, car à ce niveau on trouve, quand on veut, beaucoup de choses.

Dans l'état actuel de nos connaissances, je ne crois pas qu'on puisse établir à l'aide de caractères généraux, bien définis, constants, une subdivision utile parmi les silex mesviniens. Moins ils sont taillés, mieux ils se rapprochent de la pierre brute naturel-

lement éclatée, plus ils sont anciens. Quant aux silex de cette catégorie qui ont été rencontrés à la partie supérieure du tertiaire, ils ne s'y sont trouvés, selon moi, qu'accidentellement, descendus en vertu de leur pesanteur spécifique.

En ce qui concerne la question de gisement, la description de M. Cels, jointe à la connaissance personnelle que nous avons de la région, ne laisse place à aucun doute, et nous estimons qu'il est absolument inutile de nous rendre sur les lieux pour nous livrer à l'examen d'un gisement dont tous les termes nous sont parfaitement connus.

M. VAN OVERLOOP. — Il importe évidemment aux géologues de déterminer si les silex appartiennent à l'époque tertiaire ou à l'époque quaternaire.

Quoi qu'il en soit, ces pièces sont très anciennes et elles représentent très probablement ce qu'on peut trouver de plus antique sous ce rapport dans notre pays.

M. Cels a déjà parlé de l'emmanchement des silex ; il serait intéressant d'examiner ce point de plus près. Il faut manier ces silex pour comprendre combien ils étaient plus faits pour être tenus à la main plutôt qu'emmanchés.

M. V. JACQUES demande s'il n'y en a pas qui ont été roulés par les eaux.

M. VAN OVERLOOP. — Les silex de date ancienne et d'assez grande dimension présentent en général des usures considérables, ménagées pour que la pierre puisse se tenir plus aisément dans la main. Ces usures sont intentionnelles. Ce n'est pas à la suite du roulement que les arêtes sont polies, mais c'est à la suite du martelage qu'elles ont subi.

Quand on prend ces silex dans la main, la partie où le pouce se pose correspond à une arête émoussée. Si ces silex avaient été roulés, il n'y aurait pas de raison pour que telle arête fût restée plus vive que telle autre.

J'insiste sur ce point pour répondre à l'interrogation que M. Cels posait au sujet de la question de l'emmanchement.

M. CELS. — Je ne faisais que rappeler des opinions émises à ce sujet au sein de la Société d'anthropologie de Paris. A l'une des dernières séances de cette Société, M. d'Acy a soutenu fort savamment, je dois le dire, que certaines haches quaternaires avaient été emmanchées.

MM. de Mortillet prétendent, au contraire, qu'elles ont toutes été tenues à la main. Je partage cette manière de voir, parce que je n'ai jamais vu de hache quaternaire propre à être emmanchée.

M. VAN OVERLOOP. — Les avis seraient moins partagés si l'on considérait les choses plus attentivement.

Un second point sur lequel je désire appeler l'attention de l'assemblée et qui a déjà été traité dans cette enceinte, c'est celui des pointes.

Le fait que certains silex sont taillés en pointe n'implique pas qu'ils aient servi à perforer.

M. CELS. — C'est ce que j'ai dit.

M. VAN OVERLOOP. — Cette utilisation comme pointe a été rare.

La forme pointue coïncide généralement avec l'amincissement du silex ; elle est utile pour le grattage, un des principaux rôles du silex à l'époque préhistorique. Presque tous ces silex étaient de vrais grattoirs.

Leurs pointes si délicates n'auraient pas résisté au mouvement de va-et-vient d'un instrument perforant. Il en résulte que les pointes, ayant réellement servi à perforer, devaient, pour résister, être taillées en plein silex, à la manière des haches, des deux côtés.

C'était, m'a-t-il semblé, une remarque à signaler.

D'un autre côté, je le répète, il est intéressant de voir combien les hommes se sont préoccupés du point de ne pas se blesser les mains par les tranchants du silex.

Il fallait avant tout assurer la fermeté dans la préhension de la pierre et pour cela on martelait le silex aux endroits voulus.

C'est surtout à Spiennes qu'on trouve des silex où l'émoussement des arêtes est poussé à un raffinement inouï.

Pour étudier un silex il faut chercher d'abord la position dans laquelle il tient le plus commodément possible dans la main. S'il blesse quelque part, on est presque certain de se trouver en présence d'un éclat accidentel.

M. HOUZÉ. — Personne ne demande plus la parole ? Dans ce cas je déclarerai la discussion close.

M. V. JACQUES. — Je demanderai si la question du gisement est parfaitement élucidée, et s'il est décidé que les silex qui nous

sont présentés ne sont pas de l'époque tertiaire. Il me semble que c'est l'un des points les plus intéressants de la communication de M. Cels.

M. DE MUNCK. — La présence de l'homme est impossible dans ce gisement au sein de la formation marine dont il s'agit ici.

M. CELS. — Ces silex ont été trouvés sur le terrain crétacé, à la base du landenien.

M. V. JACQUES. — Il s'agit donc de savoir si les silex appartenant à la base du landenien peuvent avoir été déposés par l'homme.

La question est complexe. Est-il admissible que l'homme ait vécu à l'époque éocène? Ces silex portent-ils des traces réelles du travail humain? Comment ces silex sont-ils parvenus dans ce terrain, s'ils sont réellement taillés par l'homme et si l'homme ne vivait pas à l'époque des dépôts de la mer landenienne? Ces questions me paraissent mériter d'être discutées, et la question du gisement, entre autres, exige un examen approfondi.

Au Congrès de Paris de 1867, quand il s'est agi des silex tertiaires de M. Bourgeois, beaucoup d'archéologues ont admis les traces du travail de l'homme, et beaucoup de géologues la réalité du gisement, tandis que d'autres gardaient une certaine réserve. Il en a été de même au Congrès de Bruxelles de 1872, où M. Carlos Ribeiro a présenté des silex tertiaires trouvés en Portugal. Lors du Congrès de Lisbonne de 1880, ces silex ont été reconnus, en partie, avoir été l'objet du travail de l'homme, et leur gisement a été constaté par des hommes compétents.

Il n'y a pas lieu de parler de l'homme tertiaire lui-même, puisque ses restes n'ont pas été trouvés jusqu'à présent. De même, la question des ossements d'animaux incisés par l'homme tertiaire reste ouverte. Mais nous avons l'occasion de trouver une preuve de plus de l'existence de cet homme : si elle était admise, nous trouverions en présence de l'époque la plus ancienne où l'on aurait rencontré des traces de l'industrie humaine.

Nous devrions profiter de la circonstance et procéder de la même façon qu'aux Congrès de Bruxelles et de Lisbonne, nommer une commission pour examiner le gisement d'abord, puis nous en remettre à l'avis d'hommes compétents pour décider si ces silex ont été taillés artificiellement ou accidentellement.

M. DELVAUX ne croit pas que des silex taillés par l'homme aient pu être trouvés à la partie inférieure du landenien. La couche



caillouteuse, bien connue, qui forme la base de cet étage est constituée de phtanites et de silex corrodés, verdis, d'un caractère tout particulier, qu'il est impossible de confondre. Il est porté à admettre qu'ils proviennent d'un endroit où les couches sont remaniées.

M. V. JACQUES. — C'est précisément pourquoi nous désirerions suivre la voie indiquée par M. Cels. Je demande, comme les autres archéologues qui ont trouvé des silex tertiaires, qu'on nomme une commission qui nous donnerait dans une prochaine séance son appréciation sur le gisement. Si les géologues de la compétence de M. Delvaux et d'autres membres de la Société voulaient bien se charger de cette mission, nous serions définitivement édifiés.

M. DELVAUX. — Je suis absolument à la disposition de la Société, mais je n'entrevois pas l'utilité d'un examen sur les lieux. Que nous apprendra-t-il? Nous connaissons la région, nous tenons la description du gisement, telle que nous l'a donnée M. Cels, pour exacte; nous sommes d'accord sur les faits. C'est l'interprétation qui nous divise : un voyage à Mons n'y changera rien. En résumé nous contestons que les silex qu'on nous soumet constituent une acquisition nouvelle pour la science.

Notre collègue déclare avoir trouvé une partie de ces silex dans le gravier, base du quaternaire, les autres ont été recueillis à la partie inférieure d'une couche de sables argileux landeniens, épaisse de 0<sup>m</sup>,60 environ.

Nous n'avons rien à objecter quant aux premiers; pour autant que nous ayons pu voir, ils rappellent, ainsi que nous l'avons déclaré tout à l'heure, le facies mesvinien. En ce qui concerne les autres, on a le choix entre deux hypothèses : ou bien les silex sont réellement taillés et ils proviennent indubitablement d'un endroit remanié. En effet, nous devons faire observer qu'une épaisseur de 0<sup>m</sup>,60 est bien peu de chose pour représenter dans son intégrité un étage aussi puissant que l'est le landenien; cette faible épaisseur, dans une région tourmentée, tend à faire pencher en faveur d'un remaniement.

Dans l'autre hypothèse, en supposant que le landenien soit *in situ*, intact, au point indiqué par M. Cels, il faut conclure que les silex présentés appartiennent à la couche caillouteuse, base de l'étage et qu'ils ne sont pas l'œuvre de l'homme, car personne ne soutiendra que ce dernier ait pu vivre au fond de la mer en compagnie de *Pholadomya Konincki*. Une visite sur les lieux ne modi-

fiera ni les faits, ni leur interprétation. Je crois avoir exposé les motifs pour lesquels il est inutile de nommer des commissaires à l'effet de se rendre à Mons.

M. DE MUNCK. — Ayant appris par l'ordre du jour porté à la circulaire de convocation pour cette séance qu'il y serait question de l'homme tertiaire, j'ai apporté, pour vous les soumettre, quelques silex que j'ai recueillis à St-Symphorien, il y a quelque temps déjà, à la base d'un dépôt de sable glauconifère mesurant 2 à 3 mètres d'épaisseur. La plupart de ces silex semblent retouchés sur les bords et affectent des formes de lames ou de couteaux, mais ils ne présentent pas de conchoïde de percussion. L'un d'eux cependant, mesurant 7 centimètres sur 10, offrè ce dernier caractère, ainsi que le plan de frappe. Enfin l'éclat le plus remarquable, sur lequel j'attire tout spécialement votre attention, présente une quantité de fines retouches contiguës et très régulièrement disposées d'un même côté.

N'ayant pas suffisamment étudié le gisement de ces silex au point de vue géologique, je n'oserais me prononcer d'une façon définitive au sujet de leur âge. C'est ce qui m'engage à appuyer la proposition de M. Cels tendant à la nomination d'une commission de géologues qui pourront étudier sur place les gisements de silex et les sables glauconifères inférieurs aux dépôts caillouteux de l'âge du mammoth.

M. V. JACQUES. — M. Delvaux nous a dit qu'il avait eu l'occasion de revoir récemment la littérature qui concerne l'homme préhistorique. Il voudra donc bien se rappeler que dans la discussion qui a suivi le rapport que notre collègue M. Héger vous a présenté sur le livre de M. de Nadaillac, *l'Homme tertiaire*, je me suis déclaré fort incrédule à l'endroit de l'homme tertiaire : j'admettais que certains instruments en silex pouvaient lui être attribués, que d'autres qui lui sont attribués pouvaient ne devoir leur forme qu'à des causes naturelles et que, quant à l'homme lui-même ou à son précurseur, il était encore à trouver. Aujourd'hui, quoique j'admette pleinement les arguments de M. Delvaux, je ne me déclare pas encore tout à fait édifié. On nous montre des silex que l'on croit tertiaires : je trouve l'occasion bonne pour trouver de nouveaux arguments pour ou contre et c'est pour cela que je propose que l'on fasse un examen approfondi.

M. DELVAUX. — Sur quoi?

M. V. JACQUES. — Sur la question que nous discutons maintenant, sur le gisement de ces silex et sur les remaniements qu'il peut avoir subis.

M. CUMONT. — Quelle est l'épaisseur de la couche sous laquelle ils ont été trouvés ?

M. DE MUNCK. — Il y a, à la base du landenien, à l'endroit où ont été recueillis les silex que je vous montre, une épaisseur de 2 à 3 mètres de sable vert.

M. DE PAUW. — Il me paraît hors de doute que les silex de M. de Munck ont été taillés par l'homme.

M. V. JACQUES. — La question de savoir si cette taille est naturelle ou accidentelle viendra plus tard.

M. DELVAUX. — Admettons pour un instant que l'étage landenien, au bas duquel ont été recueillis certains silex, ne soit pas remanié. Il n'en demeure pas moins impossible que des instruments portant la trace du travail de l'homme puissent s'y rencontrer. On n'y trouverait pas davantage la trace d'un précurseur de l'homme, d'un anthropithèque, d'un lémurien ou d'un représentant de tout autre type ancestral analogue. Ce sont d'ailleurs des mammifères qui ne peuvent, si on en excepte les cétacés, se rencontrer dans des sédiments de mer profonde; il n'y a que des poissons, des chéloniens ou des mollusques qui aient pu vivre dans ce milieu et l'on admettra sans conteste, pensons-nous, que dans l'évolution phylogénique l'homme avait depuis des myriades d'années dépouillé ces formes inférieures et dépassé cet échelon pour s'élever au sommet de l'échelle des êtres.

M. V. JACQUES. — M. Delvaux conclut donc à un remaniement ?

M. DELVAUX. — Oui. C'est ce que j'ai dit.

M. V. JACQUES. — Ou à l'absence du travail de l'homme ?

M. DELVAUX. — Nous avons le choix entre les deux hypothèses.

M. V. JACQUES. — Il faut donc examiner la question de visu.

M. DELVAUX. — Parmi les pièces présentées, il y a des silex qui, au premier examen, semblent avoir été travaillés par l'homme; mais il est difficile, imprudent, presque toujours téméraire d'affir-

mer quand il s'agit de silex mesviniens, particulièrement lorsque ceux-ci ne sont pas accompagnés ou appuyés d'éléments paléontologiques caractérisant la faune quaternaire.

L'homme à cette époque avait si peu de loisirs, était tellement absorbé par le *struggle for life*, la lutte pour l'existence, par le soin de pourvoir à la nourriture de chaque jour, qu'il se contentait de l'instrument le plus rudimentaire. Pourvu que celui-ci remplît à peu près les conditions requises dans l'instant, il n'en demandait pas d'avantage, et, après l'avoir utilisé, dans son imprévoyance, il le rejetait loin de lui. Notre ancêtre était sans doute aussi peu porté au travail que le sont les peuplades sauvages actuelles, les Nègres et même certaines races orientales arrivées à un degré de civilisation relativement avancé.

De là provient la faible différence que l'on constate entre les premiers silex utilisés par l'homme quaternaire ou ses ascendants immédiats, les anthropoïdes, et les cailloux façonnés par la nature, éclatés sous l'influence des agents météoriques.

Quand il est question de silex néolithiques ou même de silex chelléens, le doute n'est pas possible, mais la détermination des silex mesviniens restera toujours incertaine et offrira d'autant plus de difficultés que nous serons plus éloignés de ces temps et que les besoins auxquels ils devaient répondre nous sont moins connus (\*).

Lorsqu'une trouvaille sérieuse sera signalée, il y aura lieu d'étudier attentivement et avant toute chose le gisement afin de s'assurer si, à ce niveau stratigraphique, l'existence de l'homme a été possible. Après avoir examiné les silex au point de vue de la taille intentionnelle, de la patine et de tous les autres caractères, on n'aura ses complets apaisements que si l'on trouve associés à ces instruments des restes bien authentiques de la faune qui se développait à cette époque.

M. SIRET. — Nous nous trouvons ici en présence d'opinions assez contradictoires. D'une part, on dit que ces silex semblent taillés ; d'autre part, M. Délvaux affirme que la chose est impossible. Ces deux opinions devraient être résolues par un examen sérieux de la question. Il me semble que la hauteur de la couche est un élément très important.

---

(\*) Cette difficulté de distinguer les silex mesviniens des silex naturellement éclatés explique l'abandon dans lequel ils ont été laissés et le peu de recherches dont ils ont été l'objet jusqu'à ce jour.

M. DE MUNCK. — Elle a 2 ou 3 mètres de puissance et elle est constituée par du sable vert.

M. SIRET. — Il ne s'agit donc plus de quelques centimètres.

En tous cas, je partage l'avis de M. Jacques : on devrait faire un examen sur les lieux, d'autant plus que cette excursion nous rapporterait peut-être quelques silex pris en place.

M. VAN OVERLOOP. — J'ai recueilli dans les sables extraits du canal de Terneuzen une grande quantité de silex qui avaient absolument les caractères de ceux qu'on vient de nous soumettre. Ils étaient en silex noir et ils avaient certaines apparences de travail, mais ces traces de travail n'étaient pas aussi prononcées que sur quelques-uns de ceux que nous ont soumis MM. Cels et de Munck.

M. DE MUNCK. — Je crois que tous ces silex ont été taillés par des chocs accidentels, chocs qui peuvent amener les mêmes résultats que la taille intentionnelle.

M. VAN OVERLOOP. — Je pense, comme M. Delvaux qu'il faut être très circonspect. Cependant je partage l'avis de M. Siret et je souhaite de voir élucider cette question. Si ces silex ont été déposés dans le sol à une époque où la mer recouvrait ce territoire, l'homme ne pouvait pas y habiter.

M. DELVAUX. — C'est évident.

M. VAN OVERLOOP. — Il y a cependant un fait à examiner. Il y a une erreur de part ou d'autre, et c'est ce qu'il faut rechercher. Il est possible qu'il y ait eu un remaniement et qu'au cours des travaux ces silex, qui appartenaient à la base du quaternaire, soient arrivés à la base de sables verts remaniés.

Puisque la question de l'homme tertiaire a attiré l'attention des assemblées et des Congrès, il faudrait pousser les investigations le plus loin possible.

M. CELS. — Ce problème est à l'ordre du jour de la Société de Paris, où M. de Quatrefages, par exemple, soutient l'existence de l'homme tertiaire.

M. VAN OVERLOOP. — Quand j'examine ces silex, il me semble hors de doute qu'ils sont taillés. Quant aux conditions de gisement, elles semblent en contradiction avec les faits normaux. Il faudrait étudier le terrain même.

M. V. JACQUES. — C'est ce que je demande.

M. VAN OVERLOOP. — Il faut s'attendre d'ailleurs à toutes sortes de mécomptes.

M. CELS. — Quant à moi, j'ai constaté un fait extraordinaire, mais comme je ne suis pas compétent en géologie, je viens vous soumettre ce fait. A vous de décider.

Ce que vient de dire M. de Munck confirme ma manière de voir mieux que je n'ai su l'exposer, puisqu'il a trouvé des silex taillés, non pas à la base d'une couche de 60 centimètres d'épaisseur, mais sous une épaisseur de 3 mètres, que M. de Munck affirme n'être pas remaniée.

Cette question mérite d'autant plus d'être examinée sur place.

M. DE MUNCK. — Je partage cet avis. On trouvera encore des silex semblables à la base du landenien.

M. CUMONT. — Je crois qu'il n'est pas possible que l'homme tertiaire ait existé à cette place. Je partage d'autant plus l'avis de M. Delvaux que ces couches sous-marines ne contiennent aucun organisme terrestre.

Si, d'autre part, on admet que ces couches ne sont pas remaniées, il en faudra conclure nécessairement que les silex qu'on y a trouvés n'ont pas été façonnés par l'homme.

La proposition de M. Cels, appuyée par MM. Jacques et de Munck, tendant à aller visiter le gisement signalé, est adoptée.

MM. Houzeau et Delvaux sont priés de faire rapport sur cette visite et sur l'état du gisement.

#### COMMUNICATION DE M. DE MUNCK.

##### NOTE PRÉLIMINAIRE

#### SUR DES SILEX QUATERNAIRES DÉCOUVERTS DANS LE HAINAUT.

Je tiens à vous annoncer, afin de prendre date, qu'un de mes compagnons de recherches et moi venons de faire de nouvelles découvertes de silex taillés dans le dépôt caillouteux de l'âge du *mammouth* à Havré, Spiennes et Saint-Symphorien, ainsi qu'à la surface du sol où ces dépôts affleurent à Asquillies, Gottignies, Havré, Mignault, Naast, Obourg et Saint-Denis.

Parmi les matières dont les objets recueillis sont confectionnés, j'ai reconnu les silex des assises de *craie blanche* d'Obourg, de Nouvelles et de Spiennes, ceux de l'assise de *craie grossière* dite des *Rabots*, ainsi que ceux de *craie brune phosphatée de Saint-Symphorien*.

Tous les silex ouvrés dont il vient d'être question proviennent, comme je l'ai dit, des dépôts caillouteux de l'âge du mammoth. Ceux dont la taille est grossière, comme ceux finement travaillés, gisaient aussi bien à la base des dépôts qui, à Saint Symphorien, atteignent parfois 1 mètre d'épaisseur, que dans les parties supérieures.

Eu égard à cette circonstance, si l'on admet que les formes grossières sont plus anciennes que les formes les plus artistement travaillées, il faudrait en conclure que les courants d'eau auxquels on doit les accumulations caillouteuses de la base du quaternaire ont entraîné des points habités par l'homme, pour les déposer pêle-mêle, des objets taillés appartenant à différents âges.

Quant à la classification des produits de l'industrie quaternaire, je crois que l'on ne doit pas uniquement la baser sur des observations concernant la taille ou la forme des objets travaillés. Les dépôts quaternaires renferment des objets aussi finement taillés que ceux de l'époque néolithique. La forme, de son côté, bien qu'elle soit un puissant moyen de classification, ne peut pas toujours donner une certitude entière au sujet de l'âge des objets taillés, car il est bien évident que, dans beaucoup de cas, l'homme préhistorique utilisant des éclats pour la confection de ses armes ou de ses outils, ceux-ci devaient rappeler dans leur forme d'ensemble celle qu'offraient les éclats primitifs.

Je crois donc que, lorsqu'il s'agit de la classification des âges de la pierre, il ne faut pas se borner à employer l'un ou l'autre moyen dont nous disposons, mais qu'il faut les mettre en œuvre tous à la fois.

Ainsi, par exemple, outre le gisement, qui dans la plupart des cas donne de sérieux résultats, il y a la patine qui peut nous faire ses révélations.

Parmi les objets quaternaires que j'ai l'honneur de vous présenter, il en est un retaillé après la formation d'une première patine ; ce qui nous montre d'une façon bien évidente deux âges différents.

Je compte vous présenter plus tard un travail concernant les découvertes d'objets quaternaires que j'ai faites depuis 1879.

A l'appui de sa communication M. de Munck montre à ses collègues des silex taillés recueillis dans les dépôts quaternaires à Asquillies, Gottignies, Havré, Mignault, Naast, Nouvelles, Obourg, Saint-Denis, Spiennes et Saint-Symphorien.

La séance est levée à 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures.

---